



Buts de l'unité d'enseignement :

Postproduction de la photographie

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du Certificat d'Enseignement Secondaire Inférieur (CESI) ou du Certificat d'enseignement secondaire du 2^{ème} degré (C2D)
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de gérer les étapes postérieures à la prise de vue.

Programme

A partir de fichiers, en utilisant des logiciels fournis, sur base des consignes données,

- d'importer et d'archiver ses fichiers natifs :
 - de les renommer;
 - de les convertir;
 - de les sauvegarder à long terme;
- de retoucher des images:
 - de convertir et de redimensionner ses fichiers natifs en fichiers destinés à la diffusion,
 - de corriger les défauts du matériel de prise de vues et de capteurs (vignettage, aberrations chromatiques, bruit...),
 - d'ajuster la colorimétrie, la luminosité, le contraste, la netteté, la saturation, le point blanc, le point noir...,
 - de gérer les champs de métadonnées;
- ...

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement " Postproduction de la photographie ".